

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 26 mars 2018
Séance du 12 mars 2018

15 Oise la Vallée - convention d'objectifs 2018

Etalent présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, Mmes JAJAN, DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. ABBADI

Pouvoir à :

M. BELMHAND

Mme DUHIN

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme LEHNER

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. BOUADDI, M. ASSAMTI, Mme MEHADJI 3
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 36
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : MM AKABLI, SERTAIN 2

- Rapport de présentation :

Monsieur Brahim BELMHAND, maire-adjoint, expose :

L'agence d'urbanisme Oise-la-Vallée, constituée des villes et des structures intercommunales de la vallée de l'Oise, propose, à ses membres, par ses observations et analyses des perspectives d'ensemble en matière d'aménagement et de développement.

Elle participe à l'élaboration des documents de planification interterritoriaux, notamment les SCOT du territoire de la vallée de l'Oise. Elle réalise, pour le compte des collectivités, des études en lien avec ses domaines d'intervention et met en œuvre des mesures propres à assurer l'information de la population et à animer le milieu local des professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme.

Le conseil d'administration définit chaque année un programme partenarial d'activités pour lequel il sollicite, des différents membres, le versement de subventions permettant la réalisation de ce programme.

La ville de Creil au regard de l'intérêt dudit programme pour les dossiers portés par la ville, propose d'y participer à hauteur de 10 000 € net de taxes selon le calendrier suivant :

- > 50 % à la signature de la convention,
- > 50 % au 1^{er} décembre 2018.

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec l'agence d'urbanisme Oise-la-Vallée.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu le programme partenarial de travail 2017,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 12 mars 2018,
Vu la convention financière 2018 entre la ville de Creil et l'agence d'urbanisme Oise la vallée,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention partenariale avec l'agence d'urbanisme jointe à la délibération pour le programme de travail 2018 ainsi que tous les documents y afférents.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante, sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville, compte n°065-6574-UR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **27 MARS 2018**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 29/03/18
et publication ou notification le ... 29/03/18..
affiché le 27/03/18 ..
CREIL, le 29/03/2018

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE